EAU & VIGNE
BULLETIN N°2 - 7 JUIN 2023

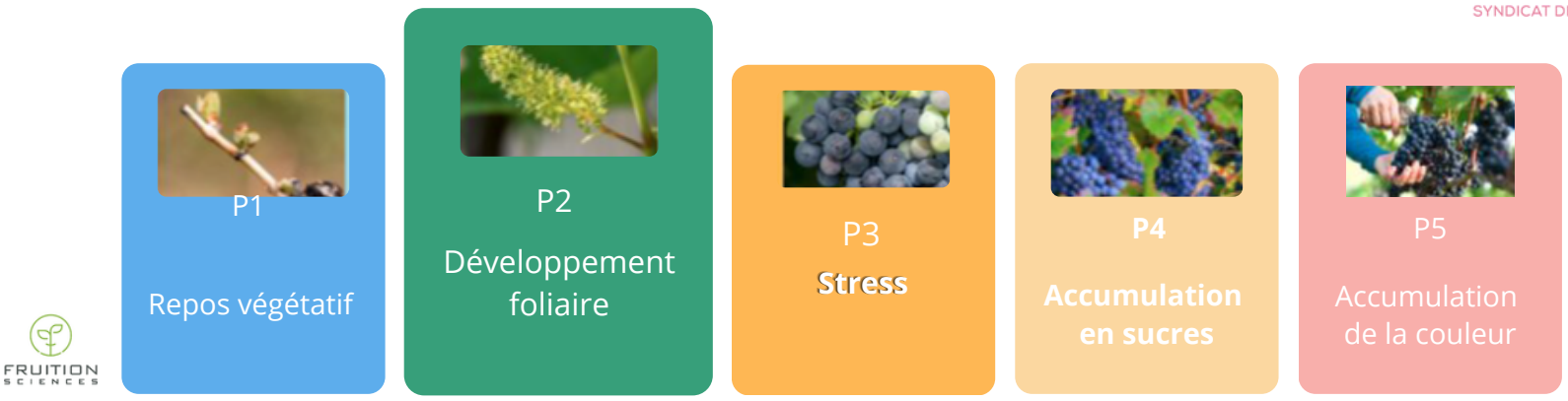

Ce bulletin vous est proposé par la Société du Canal de Provence, la Chambre d'Agriculture du Var et le Syndicat des Côtes de Provence en lien avec le Syndicat des Côteaux Varois. Il s'appuie sur un réseau de mesures SCP et sur les observations de terrain et l'expertise de ses partenaires.

5 périodes pour un millésime : nous proposons pour ces bulletins un cadre analytique qui segmente l'année en 5 périodes. Cette approche agro-climatique, développée par Fruition Sciences, permet de caractériser le millésime en cours et d'éclairer la prise de décision pour les différentes opérations au vignoble en fonction des objectifs de production. L'irrigation est un des leviers d'action qui sera proposé et raisonné pour un objectif « Rosé de Provence ».

Retrouvez tous nos bulletins conseils agricoles par filière ainsi que nos actualités dans notre **Espace Conseil Solutions Agriculture**

En P2, quels indicateurs suivre ?

Nous regardons trois indicateurs agro-climatiques clés : **temps thermique , pluie et indice de sècheresse.**

- **Temps Thermique** : (ou somme des degrés jours) est la somme des températures journalières supérieures à 10°C. Cet indicateur est largement corrélé à la phénologie et permet de comparer des sites et des millésimes.

- **L'indice de sécheresse** est la différence entre l'évapotranspiration potentielle (*ETref x kc*) et les précipitations.
  - Si l'indice est négatif : les précipitations sont supérieures à la demande en transpiration théorique.
  - Si l'indice est positif : la transpiration théorique de la plante est supérieure aux précipitations. Il y a un risque de manque d'eau dans les sols.

Un mois d'avril sec et un mois de mai arrosé

Temps thermique depuis le 1er avril (°Cj)

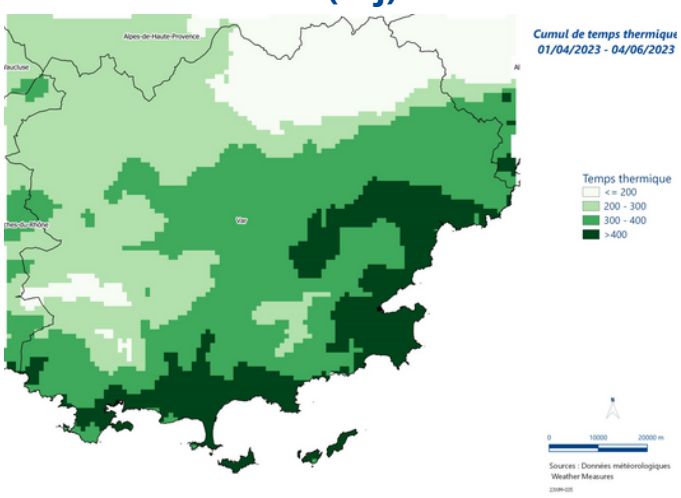

Pluie depuis le 1er avril (mm)

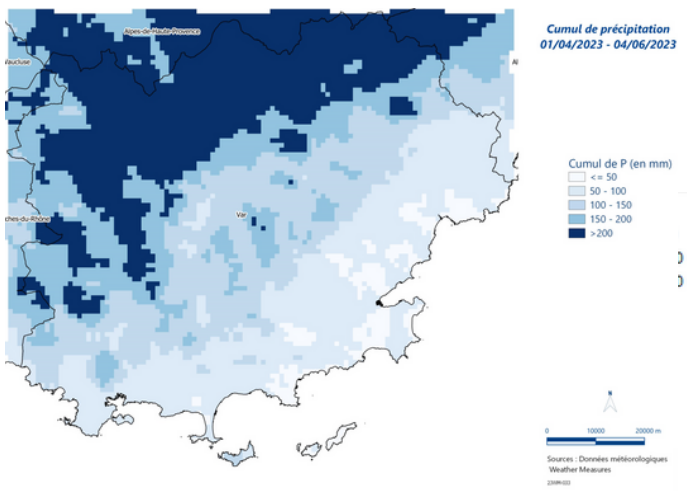

Indice de sècheresse depuis le 1er avril (mm)

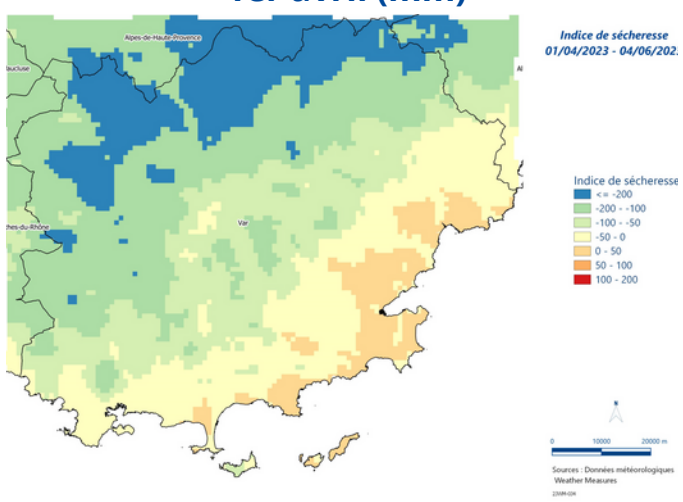

P2 (débourrement - maximum développement foliaire) :

Le mois de mai est marqué par des pluies, des orages violents et des épisodes de grêles sur certains secteurs. Un gradient Nord Ouest - Sud Est se dessine concernant les précipitations depuis le 1er avril :

- Entre 50 et 100 mm sur la partie littorale (Bassin du Beausset, Golfe de saint Tropez, la Londe, Fréjus).
- Entre 100 -150 mm dans une diagonale Castellet, Centre var, Callas.
- Entre 150 et 200 mm ponctuellement au Cannet-des-Maures, Flassans sur Issole, Evenos, Cuers ou Signes.
- + de 200mm à Saint Maximin, la Celle ,Tourves, Pontevès.

Le même gradient est observé sur les indices de sècheresse avec des indices entre -200 et 0mm : les précipitations sont pour l'instant supérieures à la transpiration théorique des plantes.
Les indices de sècheresse frôlant le positif se situent sur quelques secteurs littoraux. Les pluies, ici, restent similaires ou inférieures à 2022 à la même période.

Comparaison avec 2018 :

- Au mois d'avril, il y a eu en moyenne trois fois moins de jours de pluie et 6 fois en mm.
- Les pluies de mai 2023 sont globalement comparables à 2018 en terme de nombre de jours de pluie et de mm.

Nous sommes sur tous les secteurs en pleine période de croissance végétative (P2) : programmation de la plante et construction de l'architecture foliaire. Vous pouvez suivre cette période grâce à la mesure d'élongation des rameaux ou méthode des apex.

Les *indicateurs présentés sont calculés* ***à partir de la date de débourrement*** *de chaque parcelle afin de comparer différents sites et millésimes. Les indices de sècheresses ne prennent en compte que les pluies, soustrayez vos mm d'irrigation apportés depuis le début de la saison pour personnaliser la valeur.*

Zoom bordure littorale
La Crau

Indice de sècheresse ETP - P

2023
2022
2021

0mm

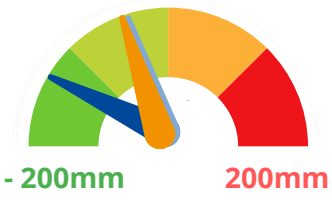

Précipitations P2	**70 mm**
Degrés jours depuis débourrement	**450**

Sur la zone littorale, la phénologie est similaire à 2022. **L'indice de sécheresse est de - 35 mm** avec un ETP autour de 1.5 mm par jour (Etref =5mm/j).

Zoom Centre Var
Le Cannet des Maures

Indice de sècheresse ETP - P

2023
2022
2021

0mm

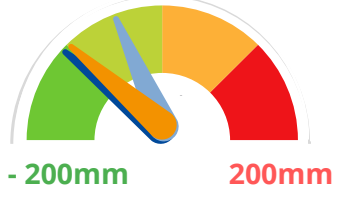

Précipitations P2	**120 mm**
Degrés jours depuis débourrement	**350**

Sur le Centre Var, la phénologie est similaire à 2022.
L**'indice de sécheresse est de - 100 mm** avec un ETP autour de 1.2 mm par jour (Etref = 4mm/j).

Zoom Sainte Victoire
Pourcieux

Indice de sècheresse ETP - P

2023
2022
2021

0mm

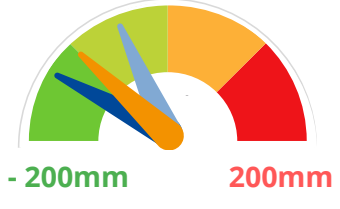

Précipitations P2	**120 mm**
Degrés jours depuis débourrement	**320**

Sur la Sainte Victoire, l'accumulation de degrés jours est similaire à 2021, et à 1 semaine de retard par rapport à 2022.
l'**indice de sécheresse est de -95mm** avec un autour de 1.2mm par jour (Etref = 4mm/j).

Recommandations agronomiques et gestion de l'eau

Nous sommes dans une période de programmation du végétal et d'accélération de développement végétatif.

Les teneurs en eau des sols sont globalement remontées plus haut que les années précédentes à la même période.
Le mois d'avril sans pluie a eu des conséquences sur la vitesse de croissance du végétal. Néanmoins, les dernières précipitations permettent à la plante de se développer convenablement et retarde l'entrée en période de stress.
La floraison a été hétérogène et très rapide sur les secteurs précoces et est en cours sur les secteurs tardifs.
Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont pu augmenter le phénomène de coulure et intensifier la pression sanitaire en particulier pour le mildiou.

NOS RECOMMANDATIONS

Contrôler régulièrement la croissance végétative (mesure des apex et/ou élongation des rameaux) et surveillez la disponibilité en eau de vos sols (test bêche ou sondes) afin d'adapter vos opérations culturales (maîtrise des couverts végétaux, ébourgeonnage, etc).

Vous pouvez consulter l'évolution des teneurs en eau de différents sols de la région sur l'**Observatoire Provençal**

Il n'y a aucune urgence à irriguer sur le secteur varois.

Ces recommandations sont évidemment à adapter en fonction de la disponibilité de l'eau, votre type de sol, l'objectif de production, le cépage et le mode de conduite.

Le Var est placé en alerte sécheresse, une attention toute particulière doit être portée pour une gestion économe de l'eau et donc une irrigation raisonnée.
Retrouvez **Ici les arrêtés sécheresses**
Le niveau des nappes reste bas, retrouvez **plus d'informations ici**
L'irrigation de la vigne en AOC est interdite depuis le 1er mai et jusqu'à autorisation éventuelle.